

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Tombé

N° CF1804

AMENDEMENT

présenté par

M. Fournier, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	70 000 000
Jeunesse et vie associative	120 000 000	0
Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030	0	50 000 000
TOTAUX	120 000 000	120 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à rétablir, dès 2026, les crédits du programme 163 « Jeunesse et vie associative » quasiment au niveau de la loi de finances 2025, afin d'éviter une rupture brutale du financement du tissu associatif. Il majore à cette fin le programme 163 de 120 millions d'euros. L'amendement initial proposait de réorienter 220M d'euros vers la programme jeunesse et vie associative, mais suite à un rétablissement de 100 millions d'euros du Sénat dans la mission - un rétablissement seulement partiel du PLF26 -, cet amendement est ajusté à 120 millions d'euros afin d'empêcher toute coupe budgétaire.

Les associations constituent un pilier de la cohésion nationale : plus de 20 millions de bénévoles et 1,8 millions de salariés assurent, au quotidien, l'accès aux droits, l'éducation populaire, l'inclusion, l'aide alimentaire, l'hébergement, la culture, le sport pour tous et la vie démocratique locale. Elles sont souvent les derniers services de proximité en zones rurales et dans les quartiers populaires. Le PLF 2026 propose une baisse de 26 % du budget de ces organisations indispensables.

Or la crise est sans précédent : baisse des financements, mise en concurrence accrue, hausse des besoins, et des publics bénéficiaires en constante augmentation (femmes, jeunes, retraités pauvres, personnes à la rue). Le Mouvement associatif alerte sur environ 90 000 emplois menacés à court terme. Ce serait un plan social à bas bruit aux effets massifs sur l'emploi et la cohésion sociale. Réduire encore les moyens dédiés à la jeunesse et à la vie associative fragiliserait directement l'accompagnement des publics les plus vulnérables et renchérirait, par ricochet, le coût social pour l'État et les collectivités.

Ainsi, maintenir les sommes du budget de 2025 permettrait de préserver l'emploi et l'outillage associatif indispensable aux politiques jeunesse, inclusion et prévention. Cela représente également un investissement essentiel pour l'État, afin d'éviter des coûts différés bien supérieurs (urgence sociale, santé, sécurité, scolaire) en garantissant la continuité d'un service d'intérêt général à haut rendement social. Enfin, cela permet d'assurer la stabilité nécessaire à la planification associative locale (subventions, FONJEP, dispositifs de volontariat, soutien aux petites et moyennes associations).

Tel est l'objet de cet amendement qui propose ainsi de majorer de 120 millions d'euros en AE et en CP le programme 163 « Jeunesse et vie associative » en majorant l'action 01 – « Développement de la vie associative » de 40 millions d'euros en AE et en CP, de 40 millions d'euros en AE et en CP l'action 02 – « Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire », de 40 millions d'euros en AE et en CP l'action 04 – Développement du service civique.

Pour cela, minorer de 50 millions d'euros en AE et en CP le programme 385 « Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030 » – en minorant de 10 M l'action 01 – Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques Alpes 2030, et de 40M l'action 02 – Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques Alpes 2030. De plus, minorer de 70 millions le programme 219 Sport en AE et en CP l'action 02 – Développement du sport de haut niveau.

En réorientant 120 millions d'euros vers la jeunesse et la vie associative, le Parlement fait le choix de la cohésion, de la prévention et d'un investissement social rentable.

Néanmoins, l'intention de cet amendement n'étant pas de réduire les moyens affectés aux programmes 385 et 219, l'auteur de cet amendement appelle le Gouvernement à lever le gage.